

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre LARDON

OBJET : Travaux dans les bâtiments scolaires (année 2011): Ecoles élémentaire E Herriot, maternelle F Souché, maternelle A Lavoisier, élémentaire J Zay, élémentaire P Painlevé - Avenants n°1 aux marchés de travaux portants sur 7 lots

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°19 du conseil municipal du 19 mai 2011, vous avez autorisé Monsieur le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour les travaux dans les diverses écoles de la commune, qui se décomposent en 17 lots.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 352 998,48 € HT soit 422 186,18 € TTC.

Des ajustements importants par rapport aux montants initiaux des lots s'avèrent nécessaires mais ne représentent que 22 074,01 € T.T.C. soit une augmentation de 4,9 % du montant total du marché et concernent le lot gros-oeuvre suite aux modifications des cloisons coupe-feu des sanitaires, le lot menuiseries extérieures pour l'adaptation des tringles de rideaux sur les nouvelles menuiseries, le lot faux-plafonds pour la réalisation d'un faux-plafond supplémentaire, le lot peinture pour le remplacement des plinthes murales, le lot maçonnerie pour les transformations des ouvertures de baies, le lot carrelage pour les modifications des passages entre classes.

Concernant le lot 13, électricité, conformément à l'article 20 du code des marchés publics, des sujétions techniques imprévues modifient le marché de manière importante (détail précisé dans l'article 1 de l'avenant).

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif à la procédure adaptée,

VU l'article 20 du code des marchés publics, relatif aux avenants,

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Travaux Supplémentaires T.T.C.	Travaux en moins T.T.C.	Montants avenants T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C. (T.V.A. 19,60%)	% de variation
Dupuy	3-Gros-oeuvre	43 204,30 €	6 052,45 €		6 052,45 €	49 256,76 €	14,01%
Vias	5-Menuiseries extérieures	153 620,46 €	1 734,20 €		1 734,20 €	155 354,66 €	1,13%
Dupuy	7- Faux plafonds	5 879,34 €	819,26 €		819,26 €	6 698,60 €	13,93%
Debuschère	10- Peinture	13 218,35 €	1 829,31 €		1 829,31 €	15 047,66 €	13,84%
Barbière	13-Electricité	3 878,54 €	4 109,64 €		4 109,64 €	7 988,18 €	105,96%
Dupuy	15-Maçonnerie	32 030,67 €	4 506,53 €		4 506,53 €	36 537,20 €	14,07%
Dupuy	17-Carrelage	14842,36	1503,37		1503,37	16345,73	10,13
Total avenants :					20 554,76		
Le pourcentage d'augmentation sur le montant total des marchés est de:							4,90%

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le Maire, ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessus.

Les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires suivantes :

- Lot 3 – Gros-oeuvre
Ecole élémentaire Edouard Herriot
212.16/2313/P1053/5200 – N 50-03

- Lot 5 – Menuiseries extérieures
Ecole élémentaire Edouard Herriot
212.16/2313/P1053/5200 – N 50-08

- Lot 7 – Faux-plafonds
Ecole élémentaire Edouard Herriot
212.16/2313/P1053/5200 – N 50-10
Ecole maternelle Antoine Lavoisier
213.13/2313/P1053/5200 – N 50-10

- Lot 10 – Peinture
Maternelle France Souché
211.17/2313/P1053/5200 – N 50-22

- Lot 13 – Electricité
Ecole élémentaire Edouard Herriot
212.16/2313/P1053/5200 – N 50-14

- Lot 15 – Maçonnerie
Ecole élémentaire Jean Zay
212.18/2313/P1053/5200 – N 50-03
Ecole élémentaire Paul Painlevé
213.14/2313/P1053/5200 – N 50-03

- Lot 17 – Carrelage
Ecole élémentaire Jean Zay
212.18/2313/P1053/5200 – N 50-18

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6825
Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM